

Sanodal Or 4N

Page 1

Référence : KS6602

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Contrôlé selon SIMDUT: oui
Classe: D1B

Section 01 - Identification du produit et de la compagnie**Identification de la compagnie:**

Clariant (Canada) Inc.
2 Lone Oak Court
Toronto, Ontario, M9C 5R9
N° de téléphone: +1 514-832-2559

Information sur la substance/préparation:

ESHA
Phone (514) 832 2559, Fax (704) 330 1505
Canada.PS@Clariant.com

N° de téléphone d'urgence: +1 CANUTEC (613) 996-6666

Nom commercial: Sanodal Or 4N
Numéro du produit: 102070
Famille chimique: Complexe de ferrioxalate anionique
Usage: Colorant à l'aluminium

Section 02 - Identification des dangers**Effets de l'exposition:**

Nocif par ingestion, par contact cutané et si ingéré. Le contact avec les yeux ou la peau peut causer de l'irritation. L'inhalation peut causer de l'irritation aux voies respiratoires.

Inscrit comme produit cancérigène: IARC: non
NTP: non
OSHA: non
Autre: non

Section 03 - Composition / Information sur les ingrédients**Ingrédients dangereux:**

Composant	Numéro CAS	Concentration
Trisodium trioxalatoferrate	555-34-0	40 - 70 %

Section 04 - Premiers soins**Après l'inhalation:**

Porter la victime à l'air frais. Lui donner la respiration artificielle ou de l'oxygène si elle a cessé de respirer ou si elle respire difficilement. Des soins médicaux appropriés sont requis sans tarder. Ne pas faire boire si la victime s'est évanouie.

Référence : KS6602

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Après un contact avec la peau:

Enlever tout vêtement souillé et laver les parties atteintes avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Si des rougeurs ou une irritation surviennent, consulter un médecin.

Après un contact avec les yeux:

Tenir les paupières écartées et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale.

Après l'ingestion:

En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Consulter immédiatement un médecin.

Note au médecin/Traitement:

Aucun(e) à notre connaissance.

Section 05 - Mesures de lutte contre les incendies

Point d'éclair: non applicable

Moyens d'extinction: tous

Procédure spéciale de lutte contre l'incendie:

Refroidir les récipients ainsi que les parties métalliques par arrosage ou pulvérisation d'eau.

Risques particuliers de feu et d'explosion: Les poussières organiques ont un potentiel d'explosivité en présence d'étincelle électrostatique et de flamme. Maintenir la propreté des lieux pour le contrôle de la poussière.

Produits de combustion dangereux:

Oxydes de carbone
Oxyde de fer(III)

Énergie minimale d'allumage: > 1 J

Poussières non explosibles
Méthode: tube de Hartmann modifié

Section 06 - Mesures en cas de déversements accidentels**Mesures à prendre en cas de déversement ou de fuite:**

Porter l'équipement de protection approprié. Balayer ou pelleter et mettre dans des contenants prévus à cet effet. Utiliser des outils anti-étincelles; éliminer les sources d'ignition. Au besoin mouiller avec un liquide inerte afin de réduire la quantité de poussière. Si le produit est fondu, laisser solidifier avant de nettoyer l'endroit de la perte. Ne pas permettre au produit d'atteindre les égouts ou les cours d'eau.

Section 07 - Entreposage et manutention**Précautions lors de la manipulation:**

Pas de mesure particulière nécessaire, si le produit est correctement utilisé et manipulé.
Éviter toute formation de poussière.

Référence : KS6602

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Autres informations sur les conditions d'entreposage:

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais, bien ventilé, ouvrir et manipuler avec précaution.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Section 08 - Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Protection respiratoire:	Respirateur avec un filtre à poussière
Protection des mains:	Gants en caoutchouc ou en plastique
Protection des yeux:	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Autre équipement de protection:	Porter un vêtement de travail lors de la manipulation pour éviter un contact avec la peau.

Section 09 - Propriétés physiques et chimiques

État:	poudre
Couleur:	verdâtre
Odeur:	non précisé
pH:	3.5 - 4.5 (20 °C, 30 g/l)
Solubilité dans l'eau:	env. 100 g/l (20 °C)
Point de fusion :	non applicable
Point d'ébullition :	non applicable (1,013 hPa)
Densité en vrac:	env. 390 kg/m ³ Méthode: Evalué(e)

Section 10 - Stabilité et réactivité

Décomposition thermique:	220 °C (Vitesse de chauffage:0.75 K/min) Méthode: SANDOZ Radex dynamique coupelle ouverte
Décomposition thermique:	200 °C Méthode: Test de longue durée, coupelle ouverte Vitesse de chauffage : 0 K/min, coupelle ouverte
Stabilité chimique:	Stable
Polymérisation dangereuse:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Conditions à éviter: Aucun(e) à notre connaissance.
Incompatibilité avec (Conditions à éviter) :	Aucun(e) à notre connaissance.
Produits de décomposition dangereux :	aucun, si l'utilisation et la manipulation sont conformes aux notices techniques.

Référence : KS6602

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Section 11 - Informations toxicologiques

Toxicité orale aiguë	DL50 200 - 2,000 mg/kg (rat) 1999/45/CE
Toxicité cutanée aiguë:	DL50 400 - 2,000 mg/kg Méthode: 1999/45/CE
Irritation cutanée:	Non irritant. (lapin) 1999/45/CE
Irritation oculaire:	Non irritant. (lapin) 1999/45/CE

Section 12 - Informations écologiques**Informations sur le produit:**

Biodégradation:	env. 99 % (28 d, Carbone organique dissous (COD)) Méthode: OCDE Ligne directrice 301E
Toxicité sur les poissons:	CL0 200 mg/l (48 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) Méthode: Test interne SANDOZ CL50 650 mg/l (48 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) Méthode: Test interne SANDOZ
Toxicité sur les bactéries:	CI50 > 100 mg/l (boue activée) Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Remarques:

Le produit ne contient pas d'halogènes organiques influençant la valeur en AOX.

Section 13 - Information pour l'élimination**Information sur l'élimination des déchets:**

Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Section 14 - Information sur le transport

TDG	Marchandise non dangereuse
IATA	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse

Section 15 - Informations réglementaires**Statut réglementaire**

LIS: oui
LES: non

Tous les composants de ce produit sont inscrits sur la LIS/Canada.

LCPE

Référence : KS6602

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Inscrit sur la liste prioritaire: non

Inscrit sur la liste des
substances toxiques: non**|| INRP** non**Statut TSCA:**

Tous les composants de ce produit sont inscrits sur l'inventaire TSCA.

FDA:

Ce produit n'est pas enregistré avec la FDA.

Section 16 - Autres informations**SIMDUT**

Également nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Peut irriter les yeux et la peau.

L'inhalation de la poussière peut irriter les voies respiratoires.

un nuage de poussière du produit peut être allumé par une étincelle ou une flamme.

L'information contenue dans la présente fiche signalétique constitue, à notre connaissance, un résumé exact des données disponibles à la date de sa préparation. Clariant (Canada) Inc. ne peut être tenue responsable de l'application ou de l'utilisation de cette information dans les situations indépendantes de sa volonté ou en dehors de l'usage normal et prévu de son produit. Clariant (Canada) Inc. décline toute responsabilité pour les dommages ou blessures pouvant résulter de l'utilisation de ce produit.